

Revu l'Arrêté n° CAB.MIN/FP/ZMD/SGA/MV/0053 bis/2007 du 20 novembre 2007 portant affectation de deux Secrétaires Généraux de l'Administration Publique;

Vu le dossier administratif de Monsieur Tuka Muda, Gustave, matricule 291.070.

Considérant, à cet effet, la pertinence du motif invoqué par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la Recherche Scientifique dans sa lettre n° MIN.ESURS/CAB. MIN/1169/2007 du 11 décembre 2007;

Considérant la nécessité et l'impérieux besoin de service;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est affecté en qualité de Secrétaire Général à la Recherche Scientifique, Monsieur Tuka Muda Gustave, matricule 1.291.070.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté;

Article 3 :

Le Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé du Personnel Actif est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 janvier 2008
Laurent Simon Ikege Lisambola

Ministère de la Fonction Publique

Arrêté ministériel n° CAB.MIN/FP/LSIL/SGA/BONG/KM/003/2008 du 31 janvier 2008 portant fin de détachement d'un Agent de Carrière des Services Publics de l'Etat de la Présidence de la République.

Le Ministre de la Fonction Publique :

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 93 et 202;

Vu telle que modifiée à ce jour, la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant Statut du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat, spécialement en son article 37;

Vu l'Ordonnance n° 80-215 du 25 août 1980 portant création du Ministère de la Fonction Publique;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le cadre organique des Ministères du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n° 82-029 du 19 mars 1982 portant Règlement d'Administration relatif à la Carrière du Personnel des Services Publics de l'Etat, spécialement en ses articles 6 et 8;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, spécialement en son article 14;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 07-71 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres;

Revu l'arrêté n° CAB.MIN/FP/20/KM/0005/2007 du 11 avril 2007 portant détachement d'un Agent de Carrière des Services Publics de l'Etat de la présidence de la République;

Attendu que le mandat de l'intéressé a pris fin suite à la nouvelle composition de l'Equipe du Gouvernement;

Qu'il échet de régulariser la situation administrative et pécuniaire de l'intéressé, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur;

Sur proposition du Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé du Personnel Actif;

Vu la nécessité et l'urgence;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'Arrêté n° CAB.MIN/FP/20/KM/0005/2007 du 11 avril 2007 portant détachement d'un Agent de Carrière des Services Publics de l'Etat de la Présidence de la République est rapporté.

Article 2 :

Monsieur Zéphyrin Muta Diamba-di-Lusala, Directeur, Matricule 426.896 est replacé d'office en activité de service, avec droit à l'intégralité de sa rémunération à la Présidence de la République à la date du 26 novembre 2007.

Article 3 :

Le Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé du Personnel Actif et celui auprès de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 31 janvier 2008
Laurent Simon Ikege Lisambola

Ministère de la Fonction Publique

Arrêté ministériel n° 004/CAB.MIN/FP/LSIL/2008 du 4 février 2008 portant nomination des membres de Cabinet revu du Ministre de la Fonction Publique.

Le Ministre de la Fonction Publique :

Vu la Constitution, spécialement en son article 93;

Vu l'Ordonnance n° 80-215 du 28 août 1980 portant création du Département de la Fonction Publique;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères;

Vu le Décret n° 07/01 du 26 mai 2007 portant organisation et fonctionnement des Cabinets Ministériels, spécialement en ses articles 1, 2, 4 et 5;

Vu la lettre n° RDC/GC/PM.004/2008 du 06 janvier 2008 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement autorisant l'emploi du personnel supplémentaire au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique;

Vu l'urgence et la nécessité;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est nommé Directeur de Cabinet : Monsieur Florent Mulumba Muabi.

Article 2 :

Est nommé Directeur de Cabinet Adjoint : Pr. Jules Lomaliza Bokota

Article 3 :

Sont nommés Conseillers pour exercer les fonctions reprises en regard de leurs noms :

- 1) Conseiller Administratif : Monsieur Sylvain Dikangu Bitiku
- 2) Conseiller chargé de la Réforme et Décentralisation Administrative : Monsieur Etienne Mahungu
- 3) Conseiller Juridique : Monsieur Poka Pinzi
- 4) Conseiller chargé de Rémunération et Paie du Personnel Actif : Monsieur Jean Baptiste Kumasamba
- 5) Conseiller chargé des Finances et Budgets annexes : Monsieur Maurice Lokatika
- 6) Conseiller chargé des Questions Sociales : Madame Julie Adahay
- 7) Conseiller chargé de Recensement et Maîtrise des Effectifs : Monsieur Polydor Latigo Nzoro
- 8) Conseiller chargé d'Etude et Planification : Maître Victor Boluta Loelele
- 9) Conseiller chargé de Retraités et Rentiers : Marie Thérèse Manesa Selgo
- 10) Conseiller chargé des Relations avec les Partenaires : Monsieur Henri Kuzwela

Article 4 :

Est nommé chargé de Missions : Monsieur Jean-Marie Bolenga

Article 5 :

Est nommé Secrétaire Particulier du Ministre : Monsieur Sonny Yelele

Article 6 :

Sont nommés chargés d'Etudes :

- 1) Monsieur Richard Lamy Kabulu
- 2) Monsieur David Lomboto

Article 7 :

Sont nommés pour exercer au sein du service d'appoint les fonctions reprises en regard de leurs noms :

1. Secrétaire Administratif : Monsieur Justin Bwembe B.
2. Secrétaire Administratif Adjoint : Monsieur Jean Robert Mauwa
3. Secrétaire du Ministre : Mademoiselle Justice Isogo
4. Secrétaire de Directeur du Cabinet : Monsieur André W. Magazini
5. Chef du Protocole : Monsieur Keter Bomongo
6. Chef du Protocole Adjoint : Monsieur Ekombe Ekutshu
7. Attaché de Presse : Monsieur Lushima Ndjate
8. Attaché de Presse Adjointe : Mademoiselle Anita Sombo
9. Opérateur de Saisie : Monsieur Isaac Lemba Isaki
10. Opérateur de Saisie : Monsieur Bonnard Minadi Mbala
11. Opératrice de Saisie : Madame Odette Lisambola
12. Opérateur de Saisie : Monsieur Guy Nzebra Mungali

13. Opératrice de Saisie : Mademoiselle Mamie Manyonga

14. Chargée du Courrier : Madame Henriette Ndjadi

15. Chargé du Courrier : Monsieur Tshiyombo Mubikay

16. Hôtesse : Madame Fabiola Likoke

17. Hôtesse : Mademoiselle Adèle Baengenga

18. Chauffeur du Ministre : Monsieur Paul Kudita

19. Chauffeur du Cabinet : Monsieur Albert Yere Ngasia

20. Chauffeur du Cabinet : Monsieur Ndonga Ya Ngwala

21. Intendant : Monsieur Jean Balemo

22. Intendant Adjoint : Monsieur Charles Bosali

23. Sous Gestionnaire des Crédits : Monnsieur Kipingani Ngimbi

24. Contrôleur du Budget : Monsieur Mathieu Mfuri Mbo

25. Comptable Public Principal : Monsieur Kiokio Mangenga

26. Huissier : Monsieur Mathieu Kelekele

27. Huissier : Monsieur Balonga

Article 11 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 04 février 2008
Laurent Simon Ikege Lisambola

Ministère de la Fonction Publique

Arrêté n° CAB/MIN/MINFP/LSIL/CJ/005/2008 du 22 février 2008 portant désignation d'un Coordonnateur des Informations sur l'Administration Publique et les Finances dans le Secteur Public en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Fonction Publique,

Vu la Constitution, spécialement en son article 93;

Vu telle que modifiée à ce jour, la Loi n° 81/003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat, spécialement ses articles 27 et 28;

Vu l'Ordonnance Loi n° 80/215 du 28 août 1980 portant création du ministère de la Fonction Publique;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres;

Vu l'Ordonnance n° 82-029 du 19 mars 1982 portant Règlement d'Administration relatif à la Carrière du Personnel des Services Publics de l'Etat;

Vu le dossier administratif de Monsieur Sylvain Dikango Bituki, Directeur, matricule 402.278, oeuvrant au sein du Ministère de la Fonction Publique;

Considérant le vœux de voir les pays membres de la SADC introduire au sein de leur administration nationale un point focal en vue de recueillir des informations sur l'Administration Publique et les Finances dans le secteur public;

Sur proposition du Secrétaire Général à la Fonction Publique, chargé du Personnel Actif;

Vu la nécessité et l'opportunité;